

Le onze février deux mil dix-neuf convocation du conseil municipal pour le mardi dix-neuf février deux mil dix neuf à vingt heures trente.

#### ORDRE DU JOUR

- Programme Voirie 2019
- SDEF : effacement des réseaux Route de Mespaul, rénovation de 19 armoires de commande
- Lotissement de Beauregard : point sur les travaux, vente de lots
- Aménagement de la Place François Prigent
- Affaires foncières : cession de délaissés
- Médiathèque : réflexion sur « le 3<sup>ème</sup> lieu »
- Gestion du personnel communal
- Admission en non-valeur
- Questions diverses

Aline CHEVAUCHER, maire

---

#### Session ordinaire

Le dix neuf février deux mil dix neuf à vingt heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULCH, H. GUENA, M.Y. LE MESTRE, A. CAZUC, J.R. PENNORS, O. MONCUS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. CAZUC, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Excusés : H. BEAUMIN, D. LE GALL, G. KERBIRIOU

Secrétaire : M.Y. LE MESTRE

#### Ordre du jour et compte-rendu

Mme le Maire rappelle quelques règles qui régissent le fonctionnement des assemblées. L'ordre du jour est établi par le maire et le compte-rendu d'une réunion est approuvé lors de la réunion suivante. Toutefois les conseillers, dès réception du document par mel, peuvent faire part de leurs observations à Mme DANTEC.

#### Programme Voirie 2019

M. Jean Paul CAER présente le projet de programme « Voirie 2019 » préparée par la commission avec l'appui technique de M. PRIGENT de HLC le 14 février 2019 :

### Tranche ferme

- rue de la Chapelle
- Toulran (côté CUMA)
- rue de Kerfeunteun
- Lopreden (enrobés sur accotement après pose de clôture)
- VC 27 du Dalar au RD 769
- Trottoir route de Saint Pol de Léon
- Entrée ancienne gare
- Médiathèque
- Route de Kerlaudy remplacement de bordure
- Kerfaven
- Surlageur à Toulran
- Surlargeur à Kerbiriou
- VC 4 patte d'oie

### Tranche conditionnelle

- RD 75 route de PLOUVORN en agglomération
- RD 769 en agglomération de Penzé
- RD 65 de 2PL au carrefour de Kerlaudy en agglomération

La réalisation de ces travaux est liée à la prise en charge de la couche de roulement par le Département.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le programme « Voirie 2019 » présenté,

Autorise Mme le Maire à lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux,

Autorise Mme le Maire à signer l'offre la plus intéressante.

La commission n'a pas retenu la rue Streat ar Bara Béniguet en raison du projet de lotissement privé GORREC et la route de Kerlaudy au Pont de la Corde en raison des futurs travaux sur la RD 58.

## Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

### Effacement des réseaux Route de Mespaul

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Route de Mespaul, secteur Placénant.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouénan afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF,

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T.....	101 314,75 € HT
⇒ Eclairage Public.....	53 962,18 € HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....	31 426,95 € HT

Soit un total de 186 703.88 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :.....	114 314,75 €
⇒ Financement de la commune :	
.....	0,00 € pour la basse tension
.....	40 962,18 € pour l'éclairage public
.....	37 712,34 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 78 674,52 €

Considérant que les travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom situés Route de Mespaul, secteur Placénant ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est désormais calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux.

La participation de la commune qui s'élève à 37 712,34 euros TTC pour les réseaux de télécommunications.

Considérant que les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF et qu'il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Route de Mespaul, secteur Placénant.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 78 674,52 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Les travaux seront réalisés en octobre/novembre 2019.

Le conseil municipal décide de lancer également l'étude sur l'effacement des réseaux à Lanveguen afin que les travaux puissent se faire début 2020.

## **TRAVAUX DE RENOVATION DE 19 ARMOIRES DE COMMANDE**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de 19 armoires de commande.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouénan afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Eclairage Public .....24 136,24 € HT

Soit un total de 24 136,24 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 12 068,12 €

⇒ Financement de la commune : 12 068,12 € pour l'éclairage public

Soit au total une participation de 12 068,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de 19 armoires de commande.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 12 068,12 euros,
- ◆ Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour information liste des armoires à mettre en conformité : Kermaria, rue de Kerfeunteun, place François Prigent, route de Pont Eon, Kerellon, Tach Glaz, Kérifaouen, Kerbiniou, Placénant, route de Saint Pol de Léon, Kérespern, route de Keralaudy, Lanvéguen, route de

Kerbic, résidence ar Fao, route de Pen ar Valy, Pont Eon, résidence du Chemin vert, route de Morgoat

## **Lotissement de Beauregard**

### **Point sur les travaux**

M. Eric TANGUY fait le point sur les travaux de viabilisation du lotissement de Beauregard. Les longrines ont été posées en limite de terrain.

Mme le Maire informe que, par ailleurs, la commune a pris en charge l'acquisition des boîtes aux lettres afin d'assurer une belle homogénéité.

### **Lotissement de Beauregard : vente de lots**

Mme le Maire présente les demandes de réservation de lots dans le lotissement de Beauregard :

- Lot n° 4 Johann GUYADER 16 rue de la Plage SAINT POL DE LEON
- Lot n° 5 Mme CREACH et M. RODRIGUEZ 1 avenue des Carmes SAINT POL DE LEON
- Lot n° 9 Pierre CAROFF 6 rue des Corsaires ROSCOFF
- Lot n° 19 Aurélie ESPRIT et Jérôme DANIELOU 22 résidence Roz Vélion TAULE
- Lot n°21 Sylvie RUMAYOR 14 Bis Hameau des Saules MESPAUL

Elle précise que M. Yves TANGUY annule sa réservation pour le lot n° 10 qui est donc de nouveau disponible.

Elle rappelle que le prix de vente a été fixé à 42 €HT soit 42, 52 €TTC par décision du conseil municipal du 27 août 2018.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Décide de céder, sous réserve de l'obtention des prêts bancaires et du permis pour y construire leur résidence principale le :

- Lot n° 4 Johann GUYADER 16 rue de la Plage SAINT POL DE LEON
- Lot n° 5 Mme CREACH et M. RODRIGUEZ 1 avenue des Carmes SAINT POL DE LEON
- Lot n° 9 Pierre CAROFF 6 rue des Corsaires ROSCOFF
- Lot n° 19 Aurélie ESPRIT et Jérôme DANIELOU 22 résidence Roz Vélion TAULE
- Lot n°21 Sylvie RUMAYOR 14 Bis Hameau des Saules MESPAUL

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser les ventes, passer et signer les actes, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

Les actes de vente seront établis par ME BIZIEN, notaire à SAIN POL DE LEON.

Pour mémoire Mme le Maire donne la liste des lots déjà réservés précédemment :

- Lot n° 7 Lucile ORHAND et Thomas CAER, 231 Sainte Catherine MESPAUL
- Lot n° 8 Tangi LE COULS et Hélène GUINARD rue Corentin Prigent MESPAUL
- Lot n°11 Jordan LE MONTREER et Ophélie MICHEL 4 bis résidence Park Nevez PLOUENAN
- Lot n°13 Loïc et Sabrina BRETHOMME 9 rocade des Chênes PLOUENAN
- Lot n° 15 Bernard et Marie Laure MESCAM La Lande GUICLAN
- Lot n°24 Keoinsay PHENGPHONESAVANH et Virginie GUEGUEN 14 résidence Roz Velion TAULE

### **Aménagement de la Place François Prigent**

Mme le Maire rend compte de la dernière réunion de la commission « Voirie » qui s'est tenue le 8 février 2019. Au cours de cette réunion la principale interrogation a été celle du problème des arbres et le traitement des racines. La réflexion va donc se poursuivre.

A l'issue de cette réunion il a été décidé de revoir M. DUVERGER et M. VIALA du CAUE le 28 février 2019 en fin de journée, après la formation sur les arbres qu'ils organisent à PLOUENAN ce jour-là. Messieurs MONCUS, REUNGOAT et BOUREL participeront d'ailleurs à cette rencontre.

### **Affaires foncières : cession de délaissés**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a été saisi de deux demandes d'acquisition de terrains par des particuliers pour régularisation :

- Demande LE BIHAN Yohan à Traon Glezoun pour 671 M2
- Demande FOUQUET Martine à Penquer pour 90 M2,

demandes pour lesquelles l'avis des domaines a été sollicité.

### **Dossier LE BIHAN à Traon Glezoun**

Par avis du 10 décembre 2018 les domaines ont estimé la parcelle cadastrée section A n° 460 de 671 m2, parcelle du domaine privée de la commune, à 3 500 euros (soit 5, 20 €/M2).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de céder la parcelle cadastrée section A n° 460 de 671 M2 à M. Yohan LE BIHAN au prix de 3 500 euros. M. LE BIHAN prendra les frais de géomètre et de notaire à sa charge.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser les ventes, passer et signer les actes, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

## **Dossier FOUQUET à Penquer**

Par avis du 10 décembre 2018 les domaines ont estimé ce délaissé de 90 M2 à 500 euros (soit 5,60 €/M2).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de céder ce délaissé au prix de 500 euros à Mme FOUQUET. Mme FOUQUET prendra les frais de géomètre et de notaire à sa charge.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser les ventes, passer et signer les actes, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

## **Autres dossiers**

Mme le Maire a été saisie de deux autres dossiers :

### **Dossier STEPHAN à Penanallé**

Dans le cadre de la vente de la ferme de Penallé la famille STEPHAN souhaite acquérir un délaissé communal de 153 M2 environ.

Le conseil municipal n'est pas opposé à cette cession et demande au maire de solliciter l'avis des Domaines dans un premier temps.

### **Dossier DUCHEMIN à Tréveil**

M. DUCHEMIN souhaite acquérir le chemin communal situé entre les deux plateformes de sa pisciculture à Tréveil.

Cette cession nécessitera une enquête publique. Tous les frais seraient à la charge de M. DUCHEMIN (commissaire-enquêteur, géomètre, notaire, acquisition du terrain). Le conseil municipal n'est pas opposé à cette cession et demande au maire de solliciter l'avis des Domaines dans un premier temps.

## **Médiathèque**

Mme le Maire rappelle que Françoise BORDAIS quitte la commune de PLOUENAN pour occuper un poste à temps plein à la bibliothèque de TAULE.

Quelques membres du conseil municipal ont pu se libérer pour visiter « L'Atelier » de PLOUESCAT afin d'appréhender le concept de « Troisième lieu » : un lieu ouvert, dynamique favorisant l'accès à une culture partagée ainsi que l'échange et le lien social.

Le conseil municipal est favorable au développement de la médiathèque et au développement de l'Espace comme « 3<sup>ème</sup> lieu ». Il estime en effet que les locaux sont sous-utilisés.

M. BIHORE, de la Bibliothèque Départementale du Finistère, préconise de recruter une personne à temps plein, norme pour une commune de 2 500 habitants, de catégorie B, filière culturelle, dans le cadre d'emploi d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

### **Création d'un emploi**

Mme le Maire informe le conseil municipal que,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ de la bibliothécaire actuellement en poste le 31 mars 2019 et au vu du nouveau projet de développement culturel de la commune, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Mme le Maire propose :

La suppression, au 1<sup>er</sup> avril 2019, de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 17H30 hebdomadaires au service culturel,

La création d'un emploi de responsable de la médiathèque à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- d'adopter la proposition de Mme le Maire et de créer un emploi de responsable de médiathèque à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019. Cet emploi pourra être occupé par une personne titulaire du grade d'Assistant de conservation principal 1<sup>ère</sup> classe, d'Assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe ou d'Assistant de conservation
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.



## **Gestion du personnel communal**

### **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

Mme le Maire propose au conseil municipal,

Compte-tenu de la charge de travail dans le service administratif,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

de supprimer l'emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie C créé initialement à temps non complet par délibération du 30 octobre 2018 pour une durée de 28 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

#### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition de Mme le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Prévoyance-convention de participation CDG**

Mme le Maire fait part de l'avis favorable émis par le Comité technique du CDG le 4 décembre 2018 sur le montant de la participation de la commune à la prévoyance des agents (14, 79 € bruts).

### **Validation des acquis de l'expérience**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la candidature de Mme Dominique DANTEC pour la réalisation d'une VAE « Master management Public-Mangement public territorial » auprès de l'Université de RENNES 2 a été retenue. Mme le Maire présente la convention d'accompagnement tripartite.

Le coût de cette validation est de 1 993 euros.

Le conseil municipal approuve cette démarche et autorise Mme le Maire à mandater cette somme.

Mme Dominique DANTEC pourra d'une part utiliser son crédit d'heures propre à toute VAE (24H) et d'autre son crédit d'heures dans le cadre de son Droit Personnel de Formation (144 heures).

### **Admission en non-valeur**

Mme le Maire présente un état de pièces irrécouvrables pour un montant de 222,60 euros.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Admet en non-valeur les pièces présentées et autorise Mme le Maire à faire le mandat correspondant d'un montant de 222,60 euros.

### **Questions diverses**

#### **Projet « Ages et Vie »**

Mme le Maire fait le point sur le projet « Ages et Vie ». Le Certificat d'urbanisme est en cours. Mme le Maire interroge M. Allain CAZUC sur le fait de savoir si cet organisme sera redevable de la taxe (1 500 euros) due au syndicat des eaux et d'assainissement de PLOUENAN au vu d'une opération ayant un caractère social. M. CAZUC va interroger M. le Président.

#### **Mur de soutènement de l'école de Penzé**

Un devis a été demandé à A et T Ouest pour effectuer des mesures sur le mur de soutènement de l'école.

#### **Sentier de randonnée**

M. Olivier MONCUS informe le conseil municipal de l'avancée du dossier de sentier de randonnée. Suite à une réunion avec M. CHAUMONT de HLC des conventions de passage sont en cours de négociations avec les propriétaires concernées.

#### **Divers**

Pump Park : la question de l'installation de toilettes sur l'aire de loisirs est évoquée par M. Allain CAZUC. Mme le Maire propose de mettre en place une signalétique indiquant les toilettes des vestiaires ouvertes pour le public.

Budget 2019 : Mme le Maire informe le conseil municipal que le vote du budget au lieu le 29 mars 2019 à 17H.

La séance est levée à 22H30.

Aline CHEVAUCHER, maire

Marie Yvonne LE MESTRE, secrétaire

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULCH Véronique
GUENA Héléne			CAZUC Allain	PENNORS Jean- René
MONCUS Olivier	COMTET GOUPILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth		CAZUC Denis
	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		